

Précis sur le travail parlementaire sensible au genre en matière de sécurité alimentaire

Une approche centrée sur la personne
qui ne laisse personne de côté





Cette publication a été possible en partie grâce au soutien généreux du Gouvernement canadien par l'entremise d'Affaires mondiales Canada.

Publié en novembre 2023.



SOMMAIRE








INTRODUCTION	4
LES LIENS ENTRE L'ODD 5 ET L'ODD	7
Inégalité de genre et insécurité alimentaire	7
Comment les efforts visant à éliminer la faim contribuent à promouvoir l'égalité des genres.....	8
DES MESURES PARLEMENTAIRES POUR CONTRIBUER À UNE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE INCLUSIVE..	9
Comprendre les écarts de genre et de sécurité alimentaire dans votre pays.....	10
Mobiliser un soutien large et sensibiliser le public	12
Mettre en avant des approches inclusives de la sécurité alimentaire dans les espaces parlementaires et politiques.....	12
Élaborer des propositions pour combler les écarts dans les cadres juridiques et politiques.....	13
Contrôler l'action gouvernementale en matière de faim pour garantir son efficacité et son inclusivité	14
SOURCES	15



INTRODUCTION

L'égalité des genres et le développement durable sont des objectifs interdépendants qui ne pourront pas être atteints de façon isolée. Chacune des priorités établies dans l'[Agenda 2030 des Nations Unies](#), représentées par les Objectifs de développement durable (ODD), bénéficie de l'égalité des genres, et les efforts pour atteindre chacun des ODD contribuent également à l'égalité des genres (qui constitue aussi un ODD à part entière : l'**ODD 5**). On peut clairement observer cette relation entre l'**élimination de la faim (ODD 2)** et l'**obtention de l'égalité des genres (ODD 5)** : les inégalités de genre doivent être adressées et les femmes et les filles doivent se voir garantir un accès égal aux ressources, aux opportunités et aux droits afin de créer des systèmes agroalimentaires durables, inclusifs, équitables et résilients, contribuant à réaliser les droits à l'alimentation pour toutes et tous.

Les parlementaires peuvent jouer un rôle essentiel dans la réalisation de ces objectifs en adoptant des approches sensibles au genre dans leur travail législatif en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Cela peut se faire :

-  en promouvant de nouvelles lois ou des réformes législatives pour résoudre des problèmes nationaux particuliers dans ces domaines;
-  en généralisant les approches de genre et de sécurité alimentaire dans le travail législatif dans des domaines connexes à ces questions;
-  en sensibilisant sur les sujets et les solutions liés à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition via des plateformes publiques;
-  en supervisant les engagements internationaux et les politiques adoptés par le gouvernement en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, afin d'assurer qu'ils tiennent compte de l'égalité des genres et qu'ils reflètent les bonnes pratiques reconnues; et
-  en suivant l'affectation des ressources et en soulignant l'importance d'un financement adéquat des programmes pour la sécurité alimentaire lors des débats budgétaires.

Les mesures prises au sein du parlement peuvent jouer un rôle décisif dans l'élimination des barrières à la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour toutes et tous lorsque ces mesures sont conçues pour répondre aux situations et aux besoins différenciés des divers membres de la population. S'appuyer sur des bonnes pratiques, utiliser des données ventilées et faciliter la participation active des citoyens dans la prise de décisions, y compris celle des femmes et des groupes historiquement marginalisés, sont autant d'étapes cruciales pour atteindre cet objectif. Il est également fondamental d'assurer une surveillance et une supervision afin de garantir la mise en œuvre effective des mesures adoptées.



L'ODD 5 vise à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Les cibles de cet objectif sont :

5.1 Mettre fin, partout, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

5.2 Éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles dans les sphères publique et privée, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

5.3 Éliminer toutes les pratiques nocives, telles que le mariage précoce ou forcé des enfants et la mutilation génitale féminine

5.4 Faire une place et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative ainsi qu'aux droits en matière de procréation, en accord avec le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi

5.A Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect des lois nationales

5.B Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier en informatique et en communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes

5.C Adopter et renforcer des politiques saines et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux.

L'ODD 2 vise à atteindre la Faim Zéro d'ici à 2030. Les cibles de cet objectif sont :



2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les petits enfants, aient accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes formes de malnutrition, y compris en réalisant, d'ici à 2025, les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les familles de fermiers, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant la sécurité et l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

2.A Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

2.B Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha

2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires



LES LIENS ENTRE L'ODD 5 ET L'ODD

Inégalité de genre et insécurité alimentaire

D'après le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur « [La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires](#) », ces systèmes sont une source importante d'emplois pour les femmes dans le monde entier, y compris en Amérique latine et dans les Caraïbes, où les femmes en représentent 36 % des travailleurs dans l'agroalimentaire. Les femmes produisent et transforment les aliments, gèrent les ressources naturelles, génèrent des revenus, et sont plus susceptibles que les hommes d'être responsables de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans leur foyer à travers du travail rémunéré ou non rémunéré ([FAO](#); [USAID](#)).

Elles apportent ces grandes contributions à la production, à la transformation et à l'augmentation de l'accès des autres à l'alimentation, malgré d'importantes barrières à leur propre sécurité alimentaire, dont certaines sont détaillées ci-dessous :

Pauvreté et insécurité alimentaire : L'insécurité alimentaire touche davantage les femmes que les hommes dans toutes les régions du monde, y compris en Amérique latine et dans les Caraïbes ([FAO](#), 2023). **La pauvreté joue un rôle fondamental dans la perpétuation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de la malnutrition**, étant donné que les individus vivant en situation de pauvreté sont forcés d'affecter une part importante de leurs revenus à leurs besoins alimentaires de base, et qu'ils limitent régulièrement leurs achats d'aliments nutritifs et adéquats afin de réduire leurs dépenses. Dans « [Panorama social de l'Amérique latine](#) » (2019), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a identifié des groupes au sein de la région, qui connaissent une incidence plus élevée de pauvreté et d'extrême pauvreté, et qui doivent par conséquent faire l'objet d'une attention particulière dans les programmes visant à réduire les inégalités. Ces groupes sont : les personnes vivant en zone rurale, les enfants, les femmes, les personnes autochtones et la population afrodescendante. Si le rapport de la CEPALC souligne que la pauvreté est mesurée au niveau du foyer, la pauvreté et l'extrême pauvreté sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes (chez les personnes ayant entre 20 et 59 ans). Par exemple, [l'Indice de féminité des foyers pauvres de la CEPALC](#) illustre le fait qu'en l'absence d'autres revenus au sein du foyer, le risque de pauvreté augmente pour les femmes, en particulier dans les ménages comportant davantage d'enfants.

Accès inégal aux revenus, à l'emploi et aux ressources productives : En Amérique latine et dans les Caraïbes, et comme dans la plus grande partie du monde, **les rôles de genre traditionnels entraînent une association des femmes à la sphère domestique et au travail de soin, tandis que les hommes sont associés au travail formel générateur de revenu**. Ces normes préjudiciables et persistantes continuent de façonner les opportunités auxquelles les individus de tous genres peuvent avoir accès et la manière dont leur travail est perçu dans le système agroalimentaire. Bien que les femmes participent de façon active au travail agricole dans la région, elles sont plus susceptibles que les hommes d'avoir des

emplois informels, ce qui réduit leur accès aux protections et aux ressources du travail ([ONU Femmes](#), 2019; [FAO](#), 2023). Cependant, des écarts existent aussi dans l'emploi formel : des données figurant dans « [La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires](#) » de la FAO montrent que, dans le secteur agricole, les femmes reçoivent un salaire équivalent à 82 cents pour chaque dollar perçu par les hommes. Le manque de reconnaissance et de valorisation du travail agricole des femmes dans les zones rurales rend également plus difficile pour elles le fait de participer aux chaînes de valeur, car elles ont moins accès aux ressources, aux crédits, aux marchés et à l'assistance technique.

Propriété foncière : Bien que les agricultrices des pays en développement soient responsables de 60 à 80 % de la production alimentaire, **les réglementations, les lois et les pratiques coutumières entravent leur possibilité et celle des peuples marginalisés de contrôler les terres et les ressources naturelles** ([FAO](#), 2021). Il existe un écart de genre important dans la propriété foncière en Amérique latine et dans les Caraïbes, où les femmes représentent entre 8 et 30 % des propriétaires de terres agricoles ([OCDE](#), 2017). De plus, les fermes dirigées par des femmes sont généralement plus petites et sur des terres de moins bonne qualité ([ONU Femmes](#); [FAO](#)). D'après la recherche, cela est dû aux facteurs suivants : la préférence pour les héritiers masculins; les privilèges des hommes dans le mariage; une tendance à favoriser les hommes dans les programmes de répartition des terres aux niveaux communautaire et étatique; et les biais genrés sur le marché foncier ([Deere et León](#), 2005).

Comment les efforts visant à éliminer la faim contribuent à promouvoir l'égalité des genres

Pour obtenir des systèmes alimentaires justes et durables, et garantir la sécurité alimentaire pour toutes et tous, les inégalités de genre susmentionnées doivent disparaître et les femmes doivent se voir garantir un accès équitable aux ressources, aux opportunités et aux droits. Ce n'est pas uniquement une question de justice sociale améliorant la vie des femmes, mais aussi une question économique : les inégalités de genre dans l'agriculture, par exemple, limitent la performance globale de ce secteur.


Œuvrer contre la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire peut contribuer à favoriser l'égalité des genres et à élargir les avantages pour la société de plusieurs manières, comme par exemple :

Autonomisation économique : Les programmes contribuant à atteindre l'ODD 2 en **promouvant les systèmes agricoles durables et en soutenant l'agriculture familiale et locale** (Cible 2.3) peuvent renforcer la capacité des femmes à produire des aliments, à accéder aux marchés et aux ressources de production (comme les terres, les semences et la technologie agricole), et à percevoir des revenus équitables en échange de leur travail. Cette création de revenus bénéficiera directement aux femmes concernées et à leur famille, mais aussi à leur communauté et plus largement à l'économie nationale, puisqu'une partie de ces ressources serviront par la suite à obtenir d'autres biens et services.

 En outre, dans sa publication « [La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires](#) » (2023), la FAO estime d'importants effets économiques positifs des investissements dans les femmes productrices :

- ✔ « Combler l'écart de productivité agricole et l'écart salarial dans les systèmes agroalimentaires entre les femmes et les hommes permettrait d'augmenter le PIB mondial de 1 pour cent (soit près de 1 000 milliards d'USD). Ces gains se traduiraient, à l'échelle mondiale, par un recul de l'ordre de 2 points de pourcentage de l'insécurité alimentaire, soit une diminution de 45 millions du nombre de personnes touchées par cette situation. »
- ✔ « Si la moitié des petits producteurs bénéficiaient d'interventions de développement qui étaient axées en priorité sur l'autonomisation des femmes, cela permettrait d'accroître de manière notable les revenus de 58 millions de personnes supplémentaires et de renforcer la résilience de 235 millions de personnes supplémentaires. »

Intérêts pour la santé : Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de signaler une situation d'insécurité alimentaire dans presque deux tiers des pays du monde entier, selon le [Programme alimentaire mondial de l'ONU](#). *World Hunger* signale également que les corps des femmes sont biologiquement plus exposés à la malnutrition, en particulier si elles ont leurs menstruations, si elles sont enceintes ou si elles allaitent, ce qui peut ensuite créer des risques durant l'accouchement et augmenter le risque que les bébés naissent en mauvaise santé. Combler les écarts en termes de faim et de malnutrition favorise par conséquent le bien-être des individus et des familles.

 Investir dans les agricultrices entraîne également des bienfaits pour la santé de la société dans son ensemble. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) estime que « si les agricultrices avaient accès aux mêmes ressources productives que les hommes, 100 à 150 millions de personnes pourraient ne plus connaître la faim, les rendant ainsi plus résilientes face à la crise climatique ».

Réduction de la charge de travail disproportionnée portée par les femmes : En améliorant les pratiques agricoles durables et en contribuant à l'augmentation de la productivité et des revenus, l'ODD 2 peut contribuer à réduire la charge de travail disproportionnée et le travail mal et/ou non rémunéré des femmes. En adoptant des pratiques plus efficaces dans leur travail agricole, les travailleuses auront davantage de temps à consacrer à une multitude de ou différents projets. Un plus grand accès à des revenus pourrait également permettre d'affecter des ressources à des aides aux soins, libérant ainsi davantage de temps pour les femmes. Cela augmente leur capacité à vivre de façon autonome, ce qui est au cœur de l'égalité des genres.



DES MESURES PARLEMENTAIRES POUR CONTRIBUER À UNE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE INCLUSIVE

Adopter une approche de genre dans le travail parlementaire pour lutter contre l'insécurité alimentaire est essentiel pour appréhender les liens entre l'inégalité de genre et la faim, obtenir les effets positifs d'une action sensible au genre en matière de sécurité alimentaire, et contribuer à la réalisation des ODD 2 et 5. Vous trouverez ci-dessous des stratégies que les parlementaires peuvent adopter pour renforcer leurs propres efforts et aider à atteindre ces objectifs de différentes façons.






Comprendre les écarts de genre et de sécurité alimentaire dans votre pays

Étudier les données statistiques et qualitatives existantes sur les expériences en termes de faim et de malnutrition dans votre pays pour comprendre les écarts et évaluer les causes sous-jacentes, et pour pouvoir démontrer l'urgence d'agir au sein du parlement. Ces informations doivent tenir compte du genre, de la situation géographique et d'autres facteurs sociaux et économiques afin de présenter un aperçu plus exhaustif de l'insécurité alimentaire et de la façon dont elle est vécue par différents groupes.

- 🔍 Parmi les sources utiles à votre analyse, vous pouvez consulter des publications pertinentes d'organes gouvernementaux, des enquêtes nationales, des statistiques et des études officielles contenant des données ventilées par sexe, les rapports régionaux de la FAO, les rapports et les bases de données d'autres organisations internationales, les données et les rapports produits par des organisations de la société civile et autres organismes publics et privés ayant une expertise dans ces domaines.
- 🔍 Vous pouvez organiser des consultations publiques pour mobiliser la société civile et les organisations de femmes, des leaders locaux, de jeunes agriculteurs, des travailleurs du secteur agroalimentaire de tous les genres, des syndicats, des jeunes, des activistes, les communautés, des organisations internationales, des observatoires, des universités et des centres de recherche, entre autres, pour découvrir différentes expériences d'insécurité alimentaire dans votre pays et promouvoir le dialogue sur des solutions complètes. Cet exercice précieux permet d'obtenir des informations auprès des parties prenantes, en particulier pour comprendre leurs besoins et priorités tout au long de la chaîne de valeur. Il peut être particulièrement utile si votre pays manque de données ventilées officielles relatives à la faim.
 - 📝 Il est important que les consultations publiques soient organisées et menées de façon inclusive afin de garantir une participation pleine et substantielle de différents groupes, comme les habitants urbains et ruraux, les populations autochtones, les parents, etc. Cela nécessite de réfléchir au lieu, à l'horaire, à la langue et à l'accessibilité physique des espaces de consultation.




Bases de données et ressources sur la sécurité alimentaire

- 📎 [Banque de données pour le suivi statistique des ODD en Amérique latine et dans les Caraïbes.](#)
- 📎 [Tableau de bord international sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle](#), une plateforme du Partenariat mondial pour la sécurité alimentaire (GAFS, de son sigle anglais).
- 📎 [Système d'information sur les marchés agricoles](#), une plateforme interinstitutionnelle pour renforcer la transparence des marchés alimentaires et l'action politique pour la sécurité alimentaire.
- 📎 [La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires](#), FAO, 2023.

-  [Enquête sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance dans les Caraïbes - Mai 2023](#), PAM, 2023.
-  [Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Amérique latine et dans les Caraïbes 2022](#), FAO, FIDA, OPS, UNICEF et PAM, 2023.
-  [Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023](#), FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS, 2023.
-  [Indice de la faim dans le monde 2022 : Transformation des systèmes alimentaires et gouvernance locale](#), Concern Worldwide et Welthungerhilfe, 2022.
-  [Rapport 2023 sur les politiques alimentaires mondiales : Repenser les réponses aux crises alimentaires](#), Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), 2023.

Entamer ou promouvoir une révision des lois et politiques actuelles sur des sujets liés à la sécurité alimentaire, tels que la pauvreté, l'eau, le changement climatique, l'agriculture et autres secteurs économiques concernés, entre autres. Cela permettra de comprendre quelles dispositions présentement en place visent à réduire la faim et la malnutrition, comment elles interagissent entre elles, et quelles sont les conséquences pour différents individus de leurs expériences d'insécurité alimentaire et de participation aux systèmes agroalimentaires.

Réfléchir à comment utiliser les structures et les outils institutionnels existant dans votre parlement pour appuyer les efforts pour l'égalité des genres et la sécurité alimentaire en lien avec les ODD 2 et 5. Voici quelques exemples :

-  des guides pour intégrer le genre dans le travail parlementaire, pouvant partager des connaissances à incorporer dans votre travail, ou être l'occasion de proposer des exemples à inclure relatifs à la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire;
-  des organes internes, comme les comités travaillant sur différents sujets pertinents, ou un caucus de femmes ou écologiste, peuvent être capables d'entamer de nouvelles recherches, d'entreprendre une révision législative comme celle mentionnée ci-dessus, ou de défendre des initiatives sensibles au genre en matière d'insécurité alimentaire; ou
-  des fonctionnaires parlementaires ayant une expertise dans le domaine de la sécurité alimentaire et/ou de l'égalité des genres, par exemple au sein d'unités techniques pour l'égalité des genres ou le développement durable (le cas échéant), peuvent être capables de partager des connaissances institutionnelles sur des initiatives passées introduites dans votre parlement, ou de fournir une assistance technique pour votre travail.

Mobiliser un soutien large et sensibiliser le public

Développer un réseau d’alliés dans différentes sphères, comme votre parti politique, des collègues parlementaires, le gouvernement, la société civile, les médias et les universités ayant un intérêt pour la promotion des ODD 2 et 5. Ces personnes peuvent aider à expliquer l’importance de l’égalité des genres et de la sécurité alimentaire dans leurs sphères respectives et à collecter des informations, à identifier les solutions appropriées et à défendre l’adoption de ces changements une fois proposés.

Utiliser sa plateforme publique et ses canaux de communication existants pour partager des informations sur l’insécurité alimentaire et l’inégalité de genre, et toute solution proposée par le parlement, pour continuer de développer un réseau de personnes informées sur le sujet et qui soutiennent ces efforts. Cela peut inclure, entre autres, les réseaux sociaux, les médias traditionnels, les apparitions publiques, et les réunions avec les électeurs et les parties prenantes. Votre réseau actuel d’alliés peut également être utile en diffusant davantage ces messages dans leur propre sphère d’influence.

Travailler dans sa circonscription et dans celles de vos alliés et collègues parlementaires pour comprendre et être capable de promouvoir les initiatives locales, en particulier celles menées par des femmes ou des groupes historiquement marginalisés, et qui contribuent à la sécurité alimentaire de façon inclusive et durable.

Mettre en avant des approches inclusives de la sécurité alimentaire dans les espaces parlementaires et politiques

Organiser et participer à des sessions internationales et locales sur le genre et la sécurité alimentaire pour échanger des expériences avec des spécialistes et/ou d’autres parlementaires sur le genre et la sécurité alimentaire, identifier de bonnes pratiques législatives pouvant être adaptées à son contexte, et découvrir des stratégies appliquées avec succès par d’autres parlementaires pour mettre de l’avant ces solutions.

Utiliser ses interventions auprès de comités, de caucus, lors de sessions parlementaires et d’apparitions publiques pour attirer l’attention sur les questions relatives à la sécurité alimentaire et à l’égalité des genres, en mettant en avant les expériences et points de vue des personnes de votre pays, et en mettant l’accent sur les données qui démontrent l’importance d’un travail inclusif pour éliminer la faim.

Mobiliser des femmes et des jeunes leaders locaux issus de différents milieux et participant au travail agricole et autres efforts contre l’insécurité alimentaire dans le travail parlementaire, afin de garantir que leurs expériences et points de vue soient pris en compte dans la prise de décision législative. Cela veut dire, par exemple, de les inviter à participer à des espaces officiels de consultation et de dialogue politique, comme des audiences de comité ou autres [mécanismes de participation citoyenne](#), et/ou, entre autres, encourager activement la participation à des mécanismes volontaires tels que les consultations publiques ou les processus de consultations et de rétroactions sur les initiatives législatives.

Encourager des collègues parlementaires à participer à des initiatives régionales et internationales et à des réunions intergouvernementales sur les ODD 2 et 5, afin de soutenir les déclarations et engagements promouvant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, par exemple, si ils existent dans la section du [Front parlementaire contre la faim](#) de votre parlement.




Élaborer des propositions pour combler les écarts dans les cadres juridiques et politiques






Élaborer un ou plusieurs projets de loi pour réformer des lois existantes ou en mettre en œuvre de nouvelles visant à combler les écarts identifiés lors d'une révision législative. Le contenu de ces projets de loi peut être axé spécifiquement sur les écarts de genre, comme les lois visant particulièrement à soutenir les femmes rurales et à combler les écarts qu'elles connaissent dans l'accès aux ressources, telles que la loi à l'origine du [programme national de crédit solidaire pour les femmes rurales \(Credimujer\)](#) au Honduras. Il peut également s'agir de lois sectorielles intégrant l'égalité des genres et les droits de la personne pour garantir que les lois réduisent les inégalités existantes, tout en atteignant aussi d'autres objectifs, comme la [loi sur le développement rural](#) au Costa Rica.

Quel que soit le type de projet de loi identifié comme nécessaire, ces projets de loi doivent être élaborés à travers des processus participatifs, répondre aux besoins identifiés par le public et mis en évidence par des données ventilées sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en englobant la diversité d'expériences et d'identités de genre dans leur contenu.

Considérations sur les effets du changement climatique sur l'égalité des genres et la sécurité alimentaire

Les femmes et les filles, en particulier dans les communautés rurales, sont encore les plus touchées par la crise climatique, ce qui exacerbe les inégalités déjà existantes et met en péril leur sécurité alimentaire. Les actions visant à promouvoir la réalisation de l'ODD 2 et de l'ODD 5 doivent tenir compte des réalités du climat en évolution et des projections sur les impacts climatiques. Voici quelques exemples :


-  utiliser les données et les projections climatiques comme des sources de base pour garantir des plans d'action intelligents face au climat;
-  intégrer l'agriculture intelligente face au climat et les solutions naturelles dans les politiques sur l'utilisation des terres;
-  garantir la participation directe de spécialistes, de chercheurs et d'institutions climatiques, météorologiques et agronomiques, ainsi que d'acteurs locaux (citoyens, agriculteurs, acteurs de la chaîne de valeur, organisations de la société civile), dans le processus décisionnel;

-  intégrer la gestion des risques climatiques dans le processus budgétaire national;
-  encourager les procédures de certification : des étiquettes, des certifications et des normes durables et écologiques récompensant les producteurs;
-  établir un suivi participatif avec la participation directe d'agriculteurs et de citoyens pour produire davantage de données de façon rentable;
-  investir dans des pratiques résilientes face au climat tout au long de la chaîne de valeur, y compris des systèmes d'alerte précoce, des infrastructures à l'épreuve du climat, des systèmes de récupération des eaux de pluie, et les technologies de l'information et de la communication (TIC), pour renforcer la communication et l'échange d'information entre les acteurs de la chaîne de valeur;
-  promouvoir les marchés en circuit court entre producteurs et consommateurs pour relier les communautés régionales, locales, urbaines et rurales, afin de favoriser la sécurité alimentaire et la résilience face au changement climatique à petite échelle.

Défendre la création de nouveaux programmes ou politiques par le gouvernement, ou la réforme des programmes ou politiques existants, lorsqu'il s'agit de l'approche la plus efficace pour répondre aux besoins du public. Il pourrait s'agir de programmes qui adressent des besoins spécifiques relatifs aux inégalités des travailleurs des systèmes agroalimentaires, par exemple en proposant des formations aux personnes de tout genre dans des secteurs où elles sont peu représentées, ou en augmentant l'accès des femmes à l'assistance technique et aux ressources. Ces programmes peuvent aussi répondre à des besoins liés particulièrement à l'insécurité alimentaire, comme les programmes d'alimentation scolaire.


Contrôler l'action gouvernementale en matière de faim pour garantir son efficacité et son inclusivité

Étudier les nouvelles lois et politiques proposées par l'exécutif ou des collègues parlementaires sur des thèmes concernant la faim et la sécurité alimentaire, afin de définir si elles sont conformes aux engagements des cadres internationaux adoptés sur le droit à l'alimentation, et si elles reconnaissent les expériences variées des individus de tous les genres, âges, lieux et autres facteurs d'identification croisés.

 Lorsque les lois ou les politiques ne respectent pas les normes internationales ou ne répondent pas aux besoins différenciés du public, défendre les amendements proposés en communiquant des données et des témoignages soulignant l'importance de ces changements.






Suivre/ la mise en œuvre des politiques et des programmes publics relatifs à l'égalité des genres, à la sécurité alimentaire et au droit à une alimentation adéquate dans le cadre des ODD 2 et 5. Cela peut impliquer également de demander la collecte de données ventilées par sexe et autres indicateurs sociaux et

géographiques, afin d'évaluer l'impact de ces lois et politiques.

 Dialoguer régulièrement avec différents membres du public, des organisations de la société civile et autres acteurs concernés pour comprendre l'effet direct de la législation, des politiques et des programmes. Cela éclairera le travail de contrôle et les questions qui peuvent être soulevées dans les espaces parlementaire et politique.

Exercer un contrôle sur le budget en tenant compte de la façon dont les affectations budgétaires contribueront à la lutte contre la faim et la malnutrition de façon inclusive. Assurer que des financements adéquats soient affectés à la mise en œuvre des politiques et des programmes liés à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, et suivez les dépenses de ces programmes sur la durée.

Accords internationaux entérinant le droit à l'alimentation

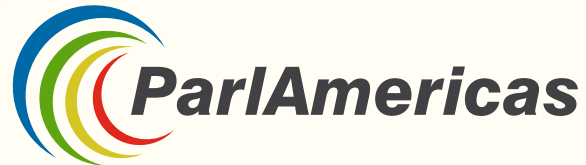
-  [Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition](#)
-  [Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale](#)
-  [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#)
-  [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#)
-  [La Déclaration universelle des droits de l'homme](#)



SOURCES

- ✍ Budlender, D. et Iyehen, I. (2019) Rapport sur le statut de la femme et de l'homme : Emploi productif et travail décent pour toutes et tous, ONU Femmes Caraïbes <https://caribbean.unwomen.org/en/materials/publications/2019/10/status-of-women-and-men-report-productive-employment-and-decent-work-for-all>
- ✍ Deere, C. et León, M. (2005) L'écart de genre dans la propriété foncière en Amérique latine. <https://www.researchgate.net/publication/239929803> La brecha de genero en la propiedad de la tierra en America Latina
- ✍ CEPALC (2015) Décret n° 110-2015. Loi sur le programme national de crédit solidaire pour les femmes rurales au Honduras. <https://igualdad.cepal.org/es/repository-of-policies-and-strategies/decreto-no-110-2015-ley-para-el-programa-nacional-de-credito>
- ✍ FAO (2017) « Les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes sont beaucoup plus touchées par la pauvreté et l'obésité que les hommes ». <https://www.fao.org/americas/noticias/ver/en/c/473028/>
- ✍ FAO (2020) Protéger les droits fonciers sur la terre et les ressources naturelles en temps de covid-19, en tirant les leçons du passé. <https://www.fao.org/family-farming/detail/en/c/1321261/>
- ✍ FAO (2023) La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires. <https://doi.org/10.4060/cc5343en>
- ✍ FAO (2023) « Le genre et le travail dans les systèmes agroalimentaires ». <https://www.fao.org/3/cc5343en/online/status-women-agrifood-systems-2023/gender-work-agrifood-systems.html>
- ✍ FAO (2023) « 2.1 Indicateurs de sécurité alimentaire : dernières mises à jour et évolutions vers l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire ». <https://www.fao.org/3/cc3017en/online/state-food-security-and-nutrition-2023/food-security-nutrition-indicators.html>
- ✍ FAO, Les questions de genre dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. <https://www.fao.org/gender/learning-center/thematic-areas/gender-and-food-security-and-nutrition/4/>

- 📎 Fonds international de développement agricole (2022) « Ces chiffres montrent que les femmes rurales sont une des clés d'un avenir meilleur. Mais on ne leur donne pas les moyens de réussir ». <https://www.ifad.org/en/web/latest/-/these-numbers-prove-that-rural-women-are-crucial-for-a-better-future>
- 📎 OCDE (2017) Amérique latine et Caraïbes : Rapport régional SIGI. https://www.oecd.org/development/gender-development/Brochure_SIGI_LAC_web.pdf
- 📎 ParlAmericas (2018), Participation citoyenne au processus législatif. https://parlAmericas.org/uploads/documents/Toolkit_Citizen-Participation-in-the-Legislative-Process.pdf
- 📎 ONU Femmes, Augmenter l'accès des femmes aux terres et à la propriété en région ALC. https://lac.unwomen.org/sites/default/files/Field%20Office%20Americas/Documentos/Publicaciones/UN_women_infograph_access_to_land_print.pdf
- 📎 USAID, Sécurité alimentaire et genre, Fiche d'information. <https://www.oecd.org/dac/gender-development/46460857.pdf>
- 📎 Programme alimentaire mondial USA (2023) « Inégalité de genre ». <https://www.wfpusa.org/drivers-of-hunger/gender-inequality/>
- 📎 World Hunger (2019) « Données sur les femmes et la faim », World Hunger Education, World Hunger News. <https://www.worldhunger.org/women-and-hunger-facts/>



Secrétariat international de ParlAmericas
703 - 155 rue Queen, Ottawa, Ontario, K1P 6L1 Canada
Téléphone : + 1 (613) 947-8999
www.parlamericas.org | info@parlamericas.org

